



DIAGNOSTIQUE

PLAN DIRECTEUR DES PARCS



Loïc Lessard-Paquette

CONSULTANT EN PROJETS DE LOISIRS, INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES | 18 AVRIL 2025

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE.....	2
LES OBJECTIFS DU MANDAT	2
MÉTHODOLOGIE.....	3
PORTRAIT DU TERRITOIRE	4
LOCALISATION	4
MOBILITÉ ACTIVE.....	5
CONTEXTE DE PLANIFICATION.....	5
CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE.....	5
RÉPARTITION DES GROUPES D'ÂGES	5
MÉNAGES.....	5
INVENTAIRE DES PARCS ET ESPACES VERTS	6
MÉTHODOLOGIE DE L'INVENTAIRE	6
RÉALISATION DE L'INVENTAIRE QUANTITATIF	6
DESCRIPTIF DES PARCS ET ESPACES VERTS	7
PLAN DES PARCS ACTUELS ET À DÉVELOPPER.....	13
RÉSULTATS SONDAGE	14
CONSTATS GÉNÉRAUX DU SONDAGE.....	20
CONSULTATION PUBLIQUE	20
LE MANDAT	20
LA DÉMARCHE.....	20
PLAN D'ACTION.....	22
LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES	22
UN PLAN FLEXIBLE ET ÉVOLUTIF	22
UNE MISE EN ŒUVRE CONCERTÉE.....	23
PRIORISATION DES INTERVENTIONS.....	23
NATURE DES INTERVENTIONS.....	23
ACTIONS DÉTAILLÉES	25
CONCLUSION	29

MISE EN CONTEXTE

La municipalité de Val-des-Lacs souhaite se doter d'un premier plan directeur des parcs et espaces verts afin de guider les futures interventions reliées à leur gestion, leur développement et leur entretien. Dans un contexte où l'organisation municipale désire planifier les prochaines actions, la municipalité tient à ce que son premier plan directeur des parcs et espaces verts soit adapté aux réalités démographiques et environnementales de son territoire, tout en tenant compte des tendances et des meilleures pratiques en aménagement sportif et récréatif. Concrètement, le plan directeur des parcs et espaces verts de Val-des-Lacs permettra de connaître l'état actuel des parcs et des espaces verts, d'établir un portrait des besoins de la population et de recenser les nouvelles tendances. Il établit également une vision de même qu'un plan d'interventions pour les dix (10) prochaines années. Ce document stratégique constitue un véritable outil d'aide à la prise de décision, visant à créer et à maintenir un réseau de parcs et d'espaces verts accessibles, attrayants et fonctionnels pour l'ensemble des citoyens.

Le présent document constitue le rapport de la situation actuelle au sein de la municipalité. Celui-ci constitue également la première étape du plan directeur des parcs et espaces verts, en adressant le territoire d'intervention, le contexte sociodémographique et le contexte de planification dans lequel il s'inscrit. Il sera de plus complété par un bilan des parcs et espaces verts qui se retrouvent sur le territoire.

LES OBJECTIFS DU MANDAT

La municipalité de Val-des-Lacs a mandaté le consultant Loïc Lessard Paquette pour l'accompagner dans cette démarche. Le mandat a pour but de brosser un portrait clair de l'inventaire qualitatif et quantitatif du réseau actuel des parcs, des espaces verts et des plateaux sportifs et récréatifs extérieurs. Le tout ayant pour but de cibler les enjeux, d'établir une vision et de définir des orientations stratégiques afin de guider les actions effectuées pour les dix (10) prochaines années. Le plan directeur est également l'occasion de définir les investissements à entreprendre sur l'ensemble du territoire à court, moyen et long terme. Ce plan d'intervention permet de consolider et de développer l'offre des parcs et espaces verts de la municipalité dans un souci de développement durable pour ses citoyens. Plus spécifiquement, le plan directeur des parcs et des espaces verts de Val-des-Lacs présentera :

- Une analyse des parcs, espaces verts et équipements récréatifs et sportifs ainsi de l'évolution sociodémographique des secteurs de la ville ;
- Un inventaire quantitatif et qualitatif identifiant l'état des espaces et équipements actuels, les enjeux, les contraintes, les problématiques liées aux infrastructures existantes et les possibilités d'amélioration ;
- Un diagnostic qui mesure les écarts entre les besoins de la population ainsi que l'offre actuelle en infrastructures ;
- L'élaboration d'une vision qui sera guidée par des orientations stratégiques ;
- Un plan interventions à prioriser sur 10 ans ;

MÉTHODOLOGIE

Le consultant Loïc Lessard Paquette s'appuie sur une méthodologie éprouvée qui lui a servi dans la réalisation de projets similaires durant ses 15 années de carrière. Ainsi, l'élaboration du plan directeur est divisée en 3 grandes étapes :

ÉTAPE 1 : POPULATION ET BESOINS POTENTIELS

- Récupération et prise de connaissance des données de la municipalité
- Production d'un échéancier de travail détaillé
- Production du profil sociodémographique (existant et projeté) à l'échelle municipale
- Élaboration et préparation et paramétrage du sondage
- Compilation, analyse et synthèses des résultats du sondage
- Identification des principaux constats et enjeux

ÉTAPE 2 : ANALYSE DE L'OFFRE EN PARCS ET ÉQUIPEMENTS

- Préparation des fiches techniques et des grilles d'évaluation
- Planification de la visite de terrain
- Visite des installations
- Caractérisation de l'offre en parcs, espaces verts et équipements sportifs extérieurs
- Organisations de l'activité consultative en présentiel
- Analyse et synthèse des résultats des activités consultatives
- Identification des principaux constats et enjeux

ÉTAPE 3 : PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET PLAN D'ACTION

- Préparation et animation d'un atelier de travail vision et orientations stratégiques (en virtuel)
- Détermination de la vision de développement et des principes directeurs
- Définition des orientations stratégiques
- Identification des actions et priorisations des interventions

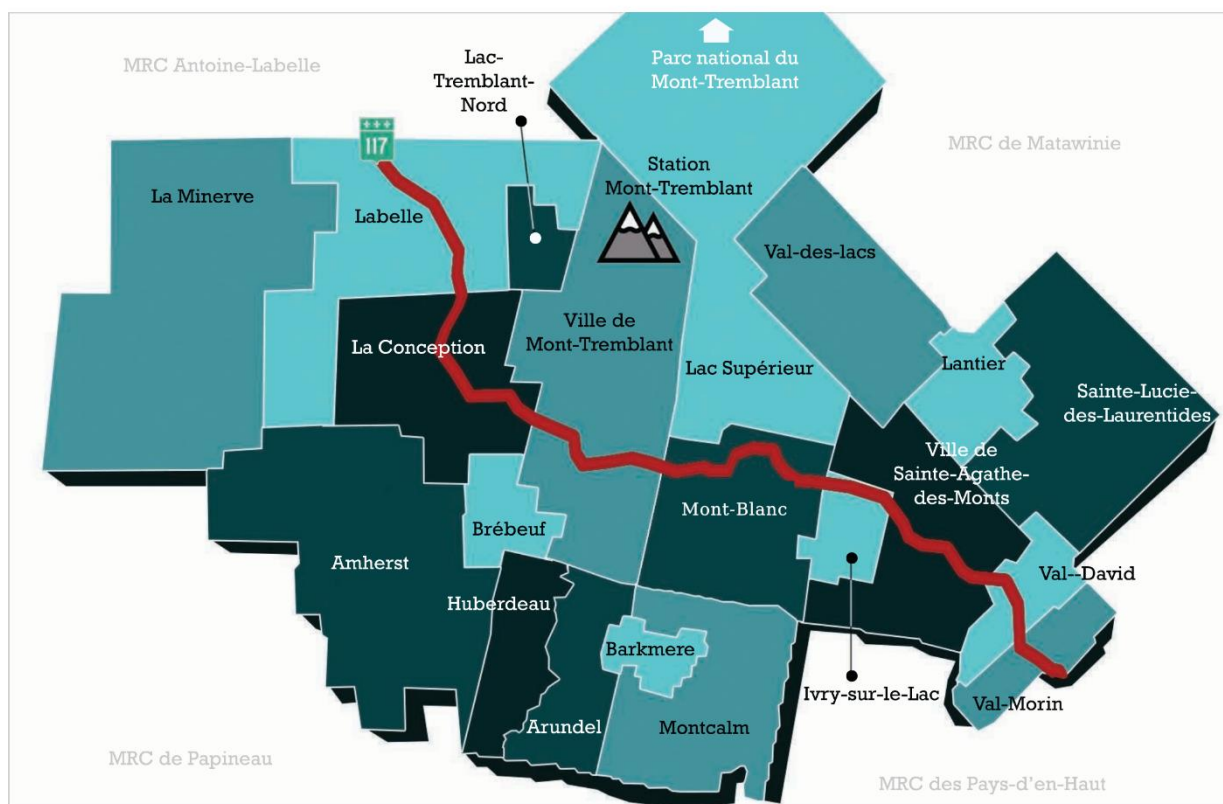
PORTRAIT DU TERRITOIRE

LOCALISATION

La municipalité de Val-des-Lacs est située dans la municipalité régionale de comté (MRC) des Laurentides. La municipalité est reconnue comme un lieu de villégiature et elle est majoritairement connue pour ses lacs et espaces boisées. Le territoire total représente une superficie de 131,6 km². Au dernier recensement de 2021, la population de Val-des-Lacs était de 750 personnes. Un vaste pourcentage du territoire est propriété de l'État.

Les villes limitrophes à Val-des-Lacs sont Lac supérieur, Sainte-Agathe-des-Monts, Lantier et Saint-Donat. Il faut noter que le parc du Mont Tremblant est un attrait touristique important qui est également limitrophe.

Figure 1 : Localisation des municipalités au sein de la MRC des Laurentides



MOBILITÉ ACTIVE

Val-des-Lacs ne dispose pas de réseau cyclable identifié qui permettrait l'utilisation du transport actif. Le réseau de marche n'est pas développé sur le territoire de la municipalité. Les opportunités de connexion à des réseaux sont possibles et souhaités par la municipalité.

CONTEXTE DE PLANIFICATION

La municipalité désire se doter de plans stratégiques et d'outils de planification pour mieux planifier ses actions et ses priorités. À l'heure actuelle, peu de documents de planification stratégique sont disponibles. La municipalité a pour souhait de revoir son plan d'urbanisme qui est un outil stratégique clé pour celle-ci.

CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Le recensement canadien de 2021 dénombre 750 habitants, ce qui représente une augmentation de 0,8 % par rapport à 2016. En comparaison, la moyenne provinciale était de 4,1 % et la moyenne nationale de 5,2 %.

Selon les projections démographiques de l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ), la municipalité de Val-des-Lacs devrait observer une augmentation, en pourcentage, similaire à celle connue entre 2016 et 2021 durant les vingt prochaines années.

RÉPARTITION DES GROUPES D'ÂGES

Au recensement canadien de 2021, la population de Val-des-Lacs démontrait un âge médian de 54,8 ans. L'âge médian est supérieur à celle de la population moyenne de la province du Québec.

Le tableau ci-dessous illustre la répartition des groupes d'âges ainsi que leurs poids relatifs. Notons ici que selon la répartition des groupes d'âges au sein de sa population, la moyenne d'âge de Val-des-Lacs est plus élevée que celle de la province du Québec.

Tableau 1 : Nombre d'habitants par groupe d'âge

0-14 ans	70
15-24 ans	55
25-39 ans	80
40-49 ans	85
50-64 ans	260
65 ans et plus	200

MÉNAGES

Val-des-Lacs est une municipalité comptant presque uniquement des maisons unifamiliales ou jumelées. En outre, 83 % des ménages sont d'une à deux personnes.

Tableau 2 : Répartition de la taille des ménages

1 personne	41 %
2 personnes	42 %
3 personnes	7 %
4 personnes	7 %
5 personnes	3 %

Tableau 3 : Diversification des unités de logement

Maison individuelle	95 %
Maison jumelée	2,5 %
Appartement dans un immeuble de 5 étages ou moins	2,5 %

INVENTAIRE DES PARCS ET ESPACES VERTS

Cette section du rapport vise à résumer et à qualifier l'offre actuelle en matière de parcs, espaces verts et équipements sportifs et récréatifs de Val-des-Lacs. On y retrouve, en premier lieu, l'état de la situation, c'est-à-dire une présentation de l'offre actuelle en fonction de l'inventaire terrain qui a été mené, suivie de la qualification de l'offre par l'entremise de diverses analyses.

MÉTHODOLOGIE DE L'INVENTAIRE

L'inventaire est une étape cruciale du plan directeur. Il permet de constituer une véritable base de données qui permet de réaliser de nombreuses analyses qualitatives et quantitatives. Ces analyses alimenteront les étapes subséquentes du plan directeur. Il s'agit aussi d'un outil de suivis et de gestion pour la municipalité. Le résultat de cet inventaire permet notamment d'établir des constats et des enjeux relatifs à l'aménagement des parcs visités. L'inventaire des parcs et espaces verts, réalisés en avril 2024, permet également de recenser l'ensemble des plateaux sportifs et récréatifs extérieurs et de déterminer si leur quantité est suffisante, si leur répartition est adéquate et si certains nécessitent des réparations, bonifications ou des remplacements.

L'inventaire réalisé par le consultant Loïc Lessard Paquette se base sur trois principaux paramètres qui seront détaillés dans cette section méthodologique : l'inventaire quantitatif, l'inventaire des équipements de parc et l'évaluation de leur état, ainsi que l'évaluation de l'expérience globale de l'utilisateur en lien avec les parcs.

RÉALISATION DE L'INVENTAIRE QUANTITATIF

L'inventaire quantitatif permet de comptabiliser un ensemble d'éléments que nous retrouvons dans les parcs et les espaces verts. Le décompte inclue tous les éléments compris dans le périmètre d'un parc ou d'un espace vert en plus d'obtenir plus de détails sur sa desserte.

DESCRIPTIF DES PARCS ET ESPACES VERTS

Sur le territoire de la municipalité, on retrouve 3 parcs et espaces verts qui sont développés. Les tableaux suivants détaillent l'inventaire des parcs. Il faut prendre en considération que le Mont et Val fait partie du parc des marguerites dans ce rapport.

Tableau 4 : Parc des Marguerites				
Éléments évalués	Quantité	État équipement	Surface	État de la surface
Jeux 6-12 ans	1		sable	
Mur d'escalade	1		sable	
Jeux à bascule	3		sable	
Jeux 0-5 ans	1		sable	
Pergola	1		béton	
Panneau hommage	1		-	-
Balançoires pour bébé	3		sable	
Balançoires pour enfants	5		sable	
Panneau de signalisation	1		-	-
Panneau d'informations	2		-	-
Module de bois	1		Roche-gazon	
Tables pique-nique	2		-	-
Commentaires				
Les surfaces des éléments en jaune sont à mettre à niveau				
Le bois du panneau hommage est abîmé				
La surface du module de bois est à changer				





Tableau 5 : Mont et Val				
Éléments évalués	Quantité	État équipement	Surface	État de la surface
Sentiers pédestres	1	Non-aménagé	Terre	Non-aménagée
Commentaires				
Le projet doit être développer. Beau potentiel				

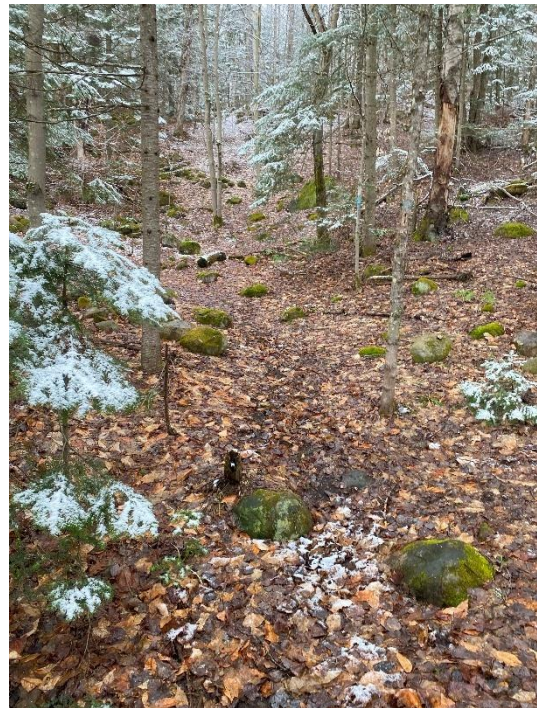


Tableau 6 : Parcs adjacents du garage municipal				
Éléments évalués	Quantité	État équipement	Surface	État de la surface
Patinoire et pétanque				
Patinoire	1		gravier	
Terrains de pétanque	2		gravier	
Bancs pour terrains de pétanque	2		-	-
Cabanon pétanque	1		-	-
Terrain de tennis				
Terrains de tennis	2		Béton	
Toilette portative tennis	1		-	-
Bancs terrains de tennis	2		-	-
Jardin communautaire				
Jardin communautaire	1		gazon	
Tables à pique-nique jardin communautaire	2		-	-
Structure de bois toit jardin communautaire	1		gazon	
Bacs de compost jardin communautaire	2		-	-
Bacs à poubelle	2		-	-
Commentaires				
Réparation à effectuer sur les bandes de la patinoire et il faut niveler la surface				
Réparation à effectuer sur les bandes de bois de la pétanque				
La toiture du cabanon de la pétanque est à refaire				
La clôture sur les terrains de tennis est à réparer et deux fissures importantes sur le terrain doivent être colmatées				





Tableau 7 : Parc derrière hôtel de ville				
Éléments évalués	Quantité	État équipement	Surface	État de la surface
Terrains de soccer	1		gazon	jaune, à niveler
Commentaires				
Le terrain de soccer n'est pas adéquat et les buts sont dangereux. Il faut repenser quoi faire avec cette espace.				



PLAN DES PARCS ACTUELS ET À DÉVELOPPER

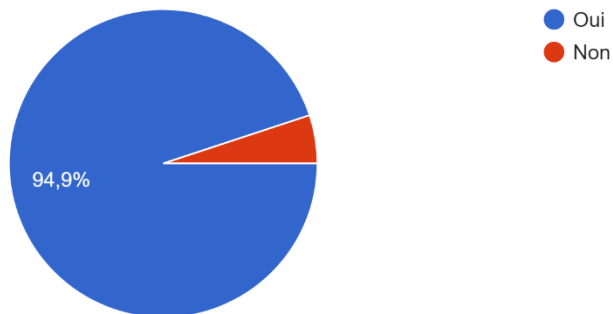


- 1 = Mont et Val
- 2 = Parc des Marguerites
- 3 = Centre communautaire et culturel
- 4 = Garage municipal, écocentre, terrains de tennis, jardin communautaire
- 5 = Terrains de pétanque et patinoire
- 6 = Hôtel de ville, bibliothèque
- 7 = Terrain de soccer

RÉSULTATS DU SONDAGE

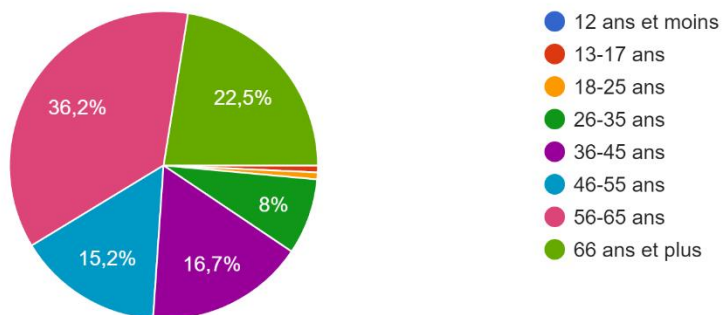
Êtes-vous citoyen de la municipalité de Val-des-lacs

138 réponses



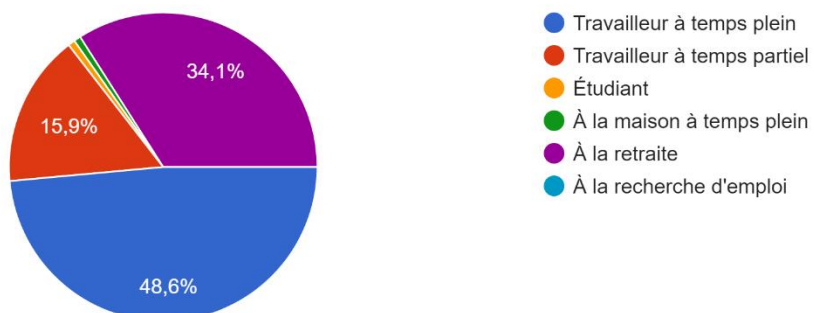
Dans quel tranche d'âge vous situez-vous ?

138 réponses



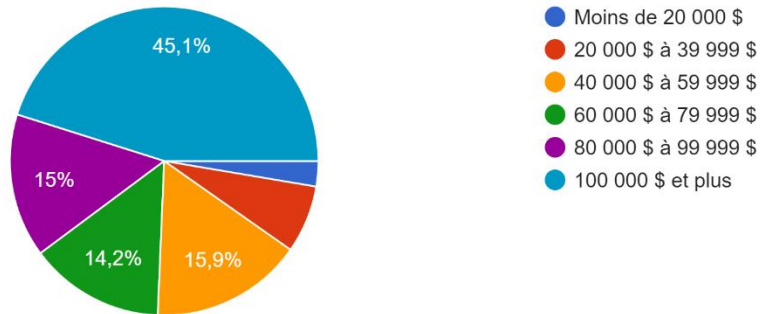
Quelle est votre principale occupation ?

138 réponses



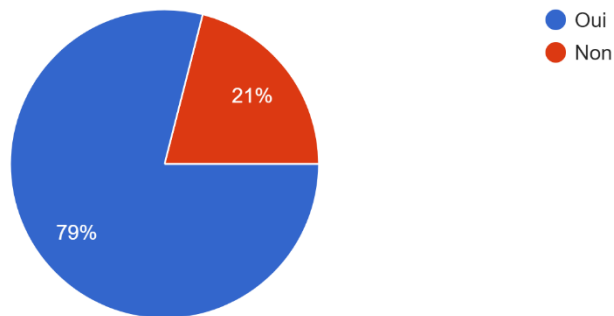
Quelle est le revenu annuel de votre ménage ?

113 réponses



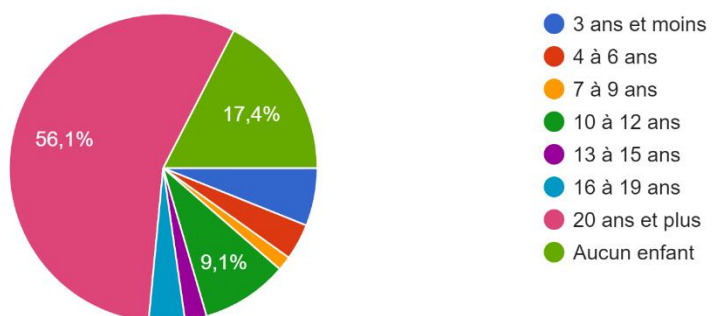
Avez-vous des enfants ?

138 réponses



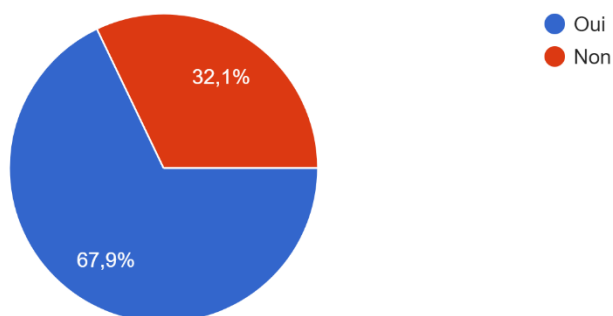
Dans quelle tranche d'âge se situe vos enfants ?

132 réponses



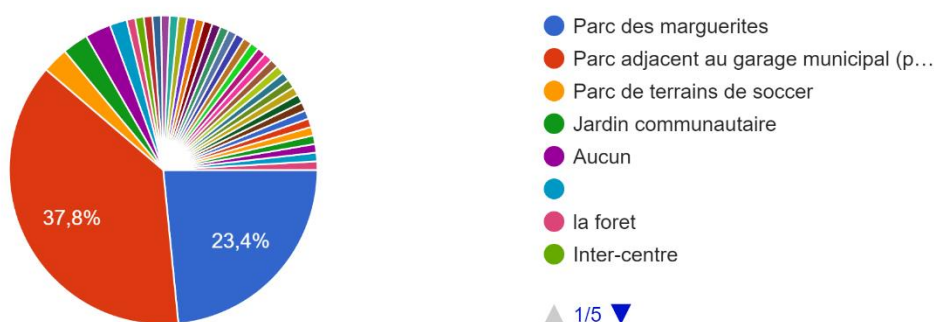
Dans la dernière année, avez-vous fréquenté un parc ou un espace vert de la municipalité de Val-des-lacs ?

137 réponses



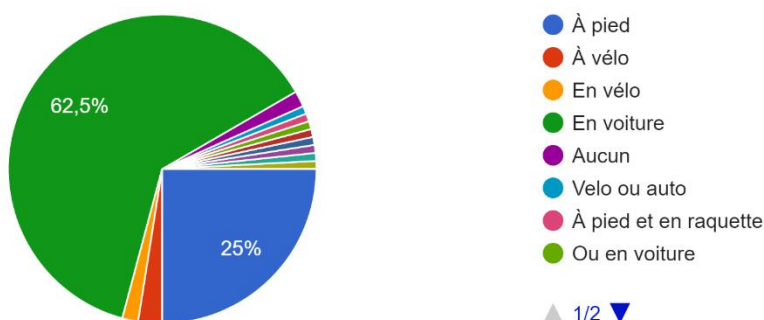
Quel(s) parc(s) ou espace(s) vert (s) avez-vous visités dans la dernière année ?

111 réponses



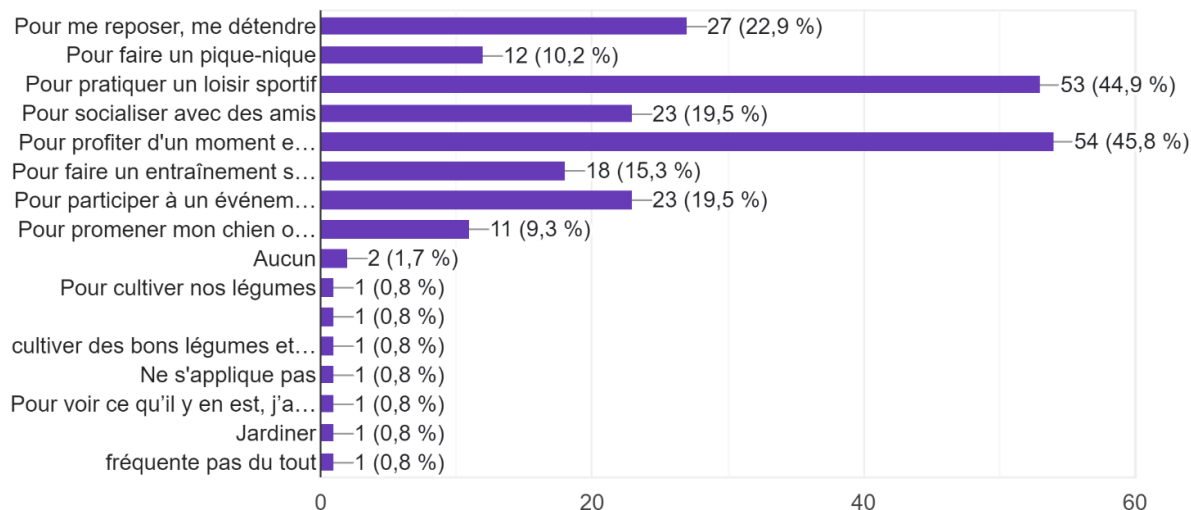
Comment vous déplacez-vous vers ces parcs ?

120 réponses

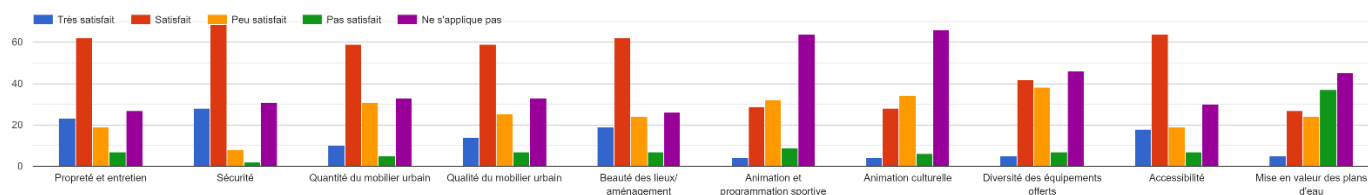


Pour quelle(s) raison(s) fréquentez-vous les parcs de Val-des-lacs ? (Cocher tous les choix pertinents)

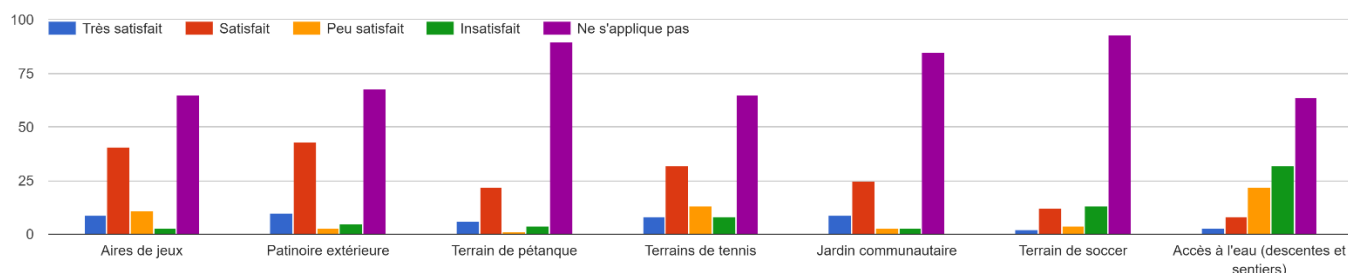
118 réponses



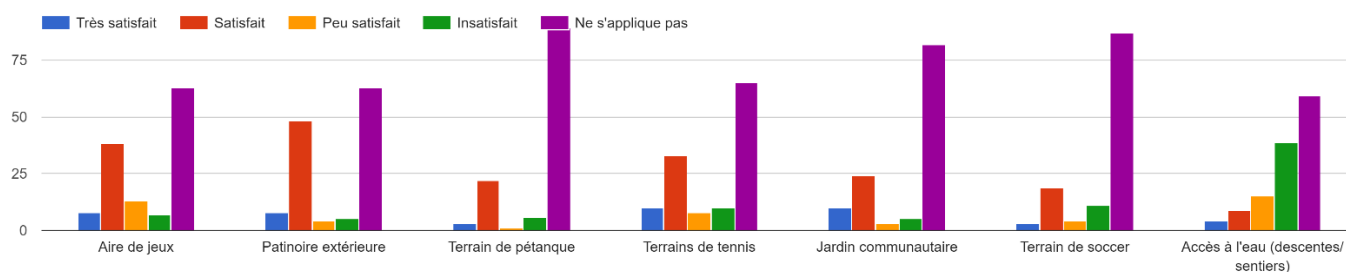
De manière générale, quel est votre niveau de satisfaction par rapport aux différents éléments suivants en lien avec les parcs et espaces verts de la municipalité de Val-des-lacs



Nous aimerions savoir votre niveau de satisfaction en ce qui attrait à la qualité des équipements sportifs, récréatifs et de parcs. (si nous n'utilisez pas un ou des équipements dans la liste seulement cochez Ne s'applique pas)

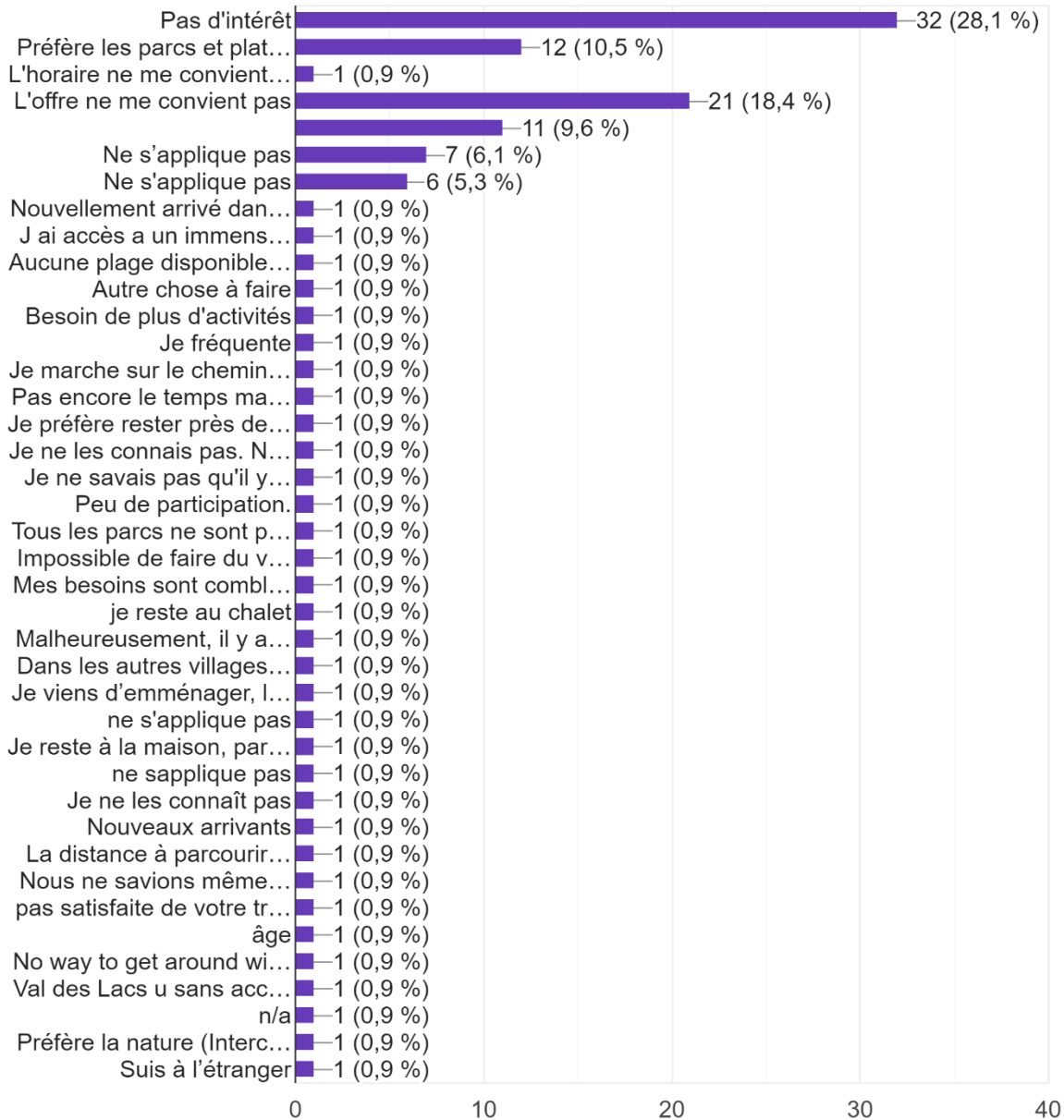


Nous aimerions savoir votre niveau de satisfaction en ce qui attrait à la quantité des équipements sportifs, récréatifs et de parcs. (si nous n'utilisez pas un ou des équipements dans la liste seulement cochez Ne s'applique pas)



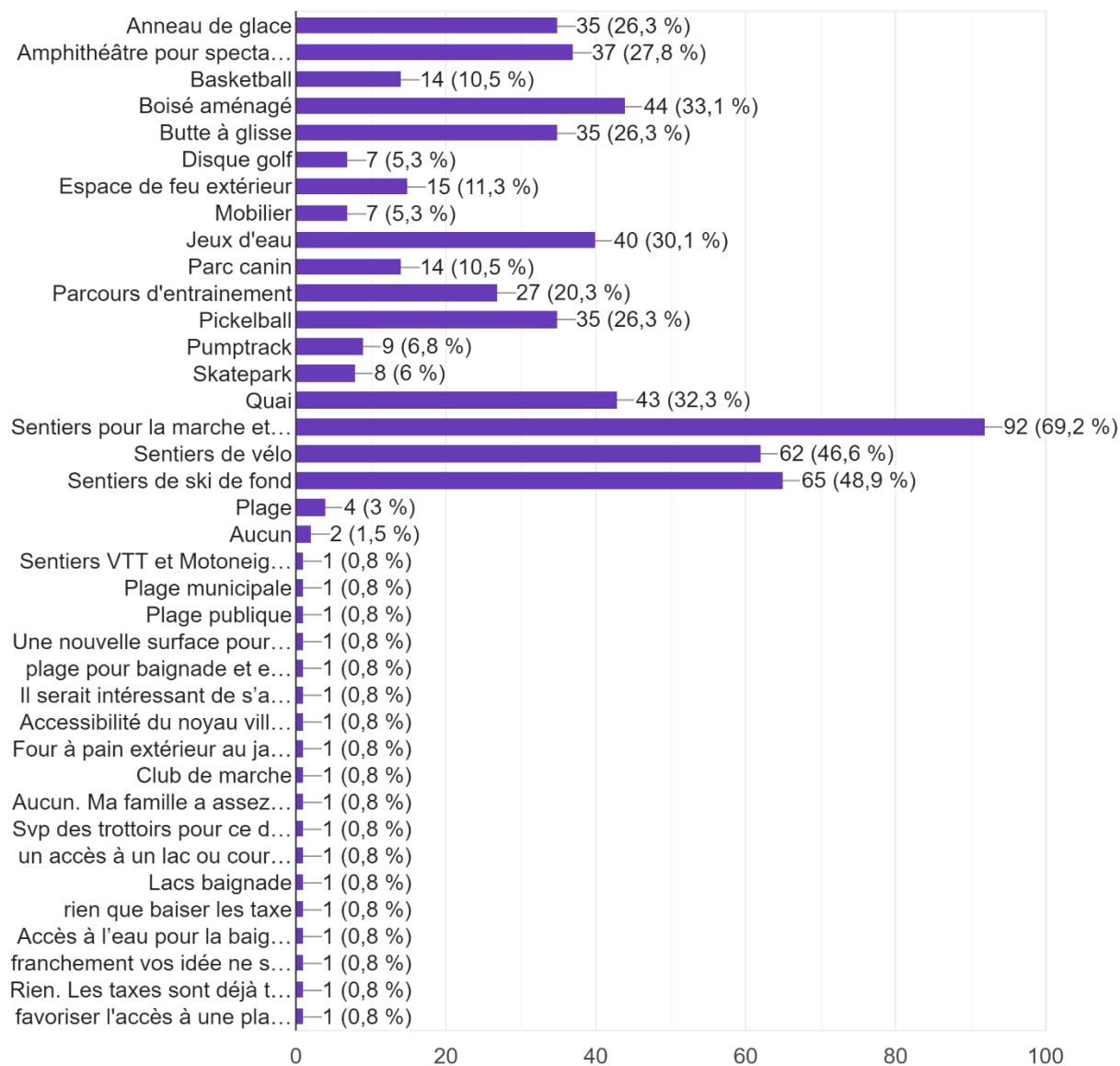
Pour qu'elle raison vous ne fréquentez pas les parcs de la municipalité ? (Si ce n'est pas le cas cochez Ne s'applique pas)

114 réponses



Quel(s) équipement(s) et/ou service(s) la municipalité de Val-des-lacs pourrait aménager pour vous inciter à fréquenter davantage les parcs municipaux ?

133 réponses



CONSTATS GÉNÉRAUX DU SONDAGE

- 34,1 % des répondants au sondage sont des retraités.
- 58,7 % des répondants au sondage sont âgés de 56 ans et plus.
- 79 % des répondants ont des enfants, de ces 79 %, 56,1 % ont des enfants de 20 ans et plus.
- 67,9 % des répondants fréquentent les parcs de la municipalité.
- Le parc adjacent au garage municipal et le parc des marguerites sont les plus fréquentés par les répondants du sondage.
- 62,5 % des répondants se déplacent en voiture et 25 % à pied. Pratiquement pas de déplacement vélo.
- Les deux raisons principales pour lesquelles les répondants fréquentent les parcs sont pour pratiquer un loisir sportif et pour passer un moment en famille.
- Les répondants sont satisfaits des parcs en général. Il y a de l'insatisfaction sur l'animation, la programmation sportive et culturelle, ainsi que la diversité des équipements offerts.
- Il faut noter qu'une insatisfaction marquée est relevée par les répondants concernant le manque d'accès public à l'eau.
- Les raisons majeures qui font en sorte que les répondants ne fréquentent pas les parcs sont le manque d'intérêt de l'offre en parc.
- En majorité, les répondants aimeraient voir des sentiers de marche, de vélo et de ski de fond être aménagés à Val-des-Lacs.

CONSULTATION PUBLIQUE

LE MANDAT

La municipalité de Val-des-Lacs souhaite se doter d'un premier Plan directeur des parcs et espaces verts et d'avoir un portrait d'ensemble de son réseau et de déterminer les grandes orientations et objectifs qui guideront sa mise en valeur. Par ailleurs, en mettant les citoyens au cœur de sa démarche, la municipalité assure que le plan qui en découlera répondra aux besoins et aux aspirations de ses citoyens. Plusieurs outils et une activité ont été mobilisés afin de recueillir les informations qui permettront de mieux cibler les besoins et enjeux associés aux parcs, espaces verts et plateaux sportifs et récréatifs extérieurs.

LA DÉMARCHE

ÉTAPE 1 : PARTICIPANTS ET ORGANISATION

L'atelier a permis de rassembler des représentants du milieu communautaire et municipal. Notons que 12 personnes de ces milieux se sont présentées à l'atelier du 19 de juin 2024. L'atelier a permis des discussions sur une durée de deux heures. L'animation a été assurée par Loïc Lessard Paquette, consultant du dossier. Les activités avaient pour but de réunir des acteurs clés de la municipalité de Val-des-Lacs provenant de différents secteurs afin de pouvoir discuter en formule table-ronde des

besoins, de l'appréciation et des enjeux vécus actuellement par les différentes parties prenantes. Tout ceci a été fait dans le but d'orienter les prochaines étapes de rédaction du plan directeur des parcs et des espaces verts.

Pour ouvrir l'atelier de réflexions, les participants devaient nommer trois éléments forts et trois éléments contraignants des parcs. Ensuite, en équipe, les participants devaient, en une phrase, décrire l'offre en parcs à Val-des-Lacs. Finalement, toujours en équipe, les participants devaient trouver trois projets phares pour les parcs de Val-des-Lacs.

ÉTAPE 2 : RÉSULTATS DE L'ATELIER PARTICIPATIF

Éléments forts en ce qui a trait aux parcs

- Gratuité des installations sportives existantes
- Les terrains de tennis
- La patinoire extérieure
- Le potentiel du territoire pour des aménagements de parc
- Réseau inter-centre
- Parc pour enfants en face de l'hôtel de ville
- Jardin communautaire

Contraintes en ce qui a trait à l'offre des parcs

- Plan d'eau non accessible à la population
- Manque de stationnement
- Manque d'entretien des installations actuelles
- Besoin de remettre au niveau les installations sportives actuelles
- L'offre est limitée
- Manque d'aménagement pour le transport actif
- Manque d'éclairage

En une phrase, décrivez l'offre en parcs à Val-des-Lacs

- Les parcs à Val-des-Lacs ont un beau potentiel mais ne sont pas assez développés.
- Les parcs à Val-des-Lacs sont mal aménagés mais nous avons beaucoup de potentiel non exploité et non publicisé.

Projets phares à développer pour les parcs de la municipalité de Val-des-Lacs

- Aménagement d'un réseau de transport actif dans le noyau villageois pour permettre la connexion entre tous les attraits.
- L'aménagement d'une plage publique
- L'aménagement des sentiers de marche, vélo et ski de fond – 4 saisons
- Un réseau de parc accessible à la population et une offre de service nautique
- Aménagement d'une patinoire 4 saisons
- Aménagement de terrains de pickleball
- Développement d'un réseau cyclable sur le territoire
- Développement d'un parc intergénération

PLAN D'ACTION

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Suivant le diagnostic, les sondages et les ateliers citoyens, les orientations stratégiques qui ont été choisies pour le plan directeur des parcs de la municipalité de Val-des-Lacs sont :

La mise en valeur et la communication de l'offre

Une municipalité peut se doter d'une offre exceptionnelle au niveau de ses parcs sans pour autant avoir une population qui les fréquente. Il est primordial de mettre en valeur cette offre et de bien la communiquer pour assurer une information constante entre les usagers et la municipalité.

La mise en valeur du caractère riverain et son accès

La municipalité de Val-des-Lacs regorge de lacs à couper le souffle. Cette richesse est peu accessible actuellement. Il va s'en dire qu'une ouverture vers une offre accessible et adéquate aux différents lacs est un point majeur de développement.

Le développement du plein-air de proximité

La municipalité reconnue pour sa grande villégiature, le potentiel est grand pour développer des attraits et des projets phares de plein-air.

L'optimisation des parcs et des infrastructures sportives

La municipalité de Val-des-Lacs est confrontée à une réalité de ressources humaines et financières limitées. Il sera important de penser les installations de façon où elles seront 4 saisons et/ou pourront être optimisées à leur plein potentiel.

Les orientations stratégiques énumérées ci-dessus ont guidé la préparation d'un plan d'action concret et aligné à la vision du plan directeur des parcs et des espaces verts de la municipalité de Val-des-Lacs. La section qui suit discute des facteurs clés de réussite à la mise en œuvre du plan et présente une série d'actions à entreprendre au cours des dix (10) prochaines années selon les objectifs établis et leur priorisation dans le temps.

UN PLAN FLEXIBLE ET ÉVOLUTIF

La priorisation faite à même le plan d'action actuel sera appelé à s'adapter au contexte du moment. En effet, le plan d'action devrait être utilisé comme guide pour les années à venir, mais devrait aussi demeurer flexible dans son applicable afin de répondre aux priorités changeantes de la municipalité dans les prochaines années. Les éléments susceptibles d'influencer la priorisation des actions dans le temps peuvent inclure notamment :

- La sécurité de la clientèle ;
- L'accès ponctuel à un financement particulier (subvention, programme, commandites) ;
- Autres projets de mise à niveau des infrastructures de la municipalité ;
- Les actions prévues en lien avec d'autres politiques municipales ;
- Événements spéciaux ;
- Etc.

Il est donc nécessaire de s'assurer que le plan d'action demeure un outil flexible qui saura s'adapter aux réalités changeantes des dix prochaines années.

UNE MISE EN ŒUVRE CONCERTÉE

La mise en œuvre du plan directeur repose non seulement sur la Direction générale, mais sur un ensemble d'acteurs autant internes qu'externes. La mise en place impliquera la concertation des différents services de la municipalité, mais aussi des organismes partenaires, des institutions et des autres parties prenantes qui travailleront ensemble afin d'assurer la prestation de service aux citoyens.

Plusieurs interventions impliqueront notamment le développement de nouveaux plans et politiques, ou encore l'intégration de certaines autres considérations en lien avec les parcs. D'autres actions impliqueront une collaboration avec des acteurs externes, par exemple avec la MRC ou encore avec des acteurs en matière d'offre en sport et loisir privés. Le plan directeur devra servir de pièce maitresse pour guider les discussions et les représentations faites auprès de ces acteurs en vue de développer une offre citoyenne commune qui répond aux grandes orientations identifiées comme prioritaires pour le développement du réseau des parcs et espaces verts de Val-des-Lacs. Ainsi le présent plan d'action se décline en quatre grands axes qui serviront de leviers pour la recherche de sources de financement.

Le plan d'action prend la forme d'un tableau incluant un ensemble d'informations portant sur les interventions prévues. Les informations retrouvées sont les suivantes :

- La description de l'action ;
- Le nom du/des parc(s) concerné(s) ;
- L'horizon de réalisation de l'action
- La nature de l'intervention projetée (tel que le développement de l'offre ou encore le maintien des actifs) ;

PRIORISATION DES INTERVENTIONS

L'ensemble des actions à prévoir dans les dix prochaines années ont été priorisées par année d'intervention sur l'horizon de dix ans en fonction de critères de priorisation prédéterminés et en respect des moyens disponibles. Cette priorisation dans le temps est nécessaire afin d'assurer la capacité d'exécution des différents projets que la municipalité souhaite entreprendre.

NATURE DES INTERVENTIONS

La nature des interventions informe du type de travaux que chacune des actions implique. Elle se décline de la manière suivante :

Maintien des actifs

Entretien régulier réparation et mise à niveau des infrastructures existantes, par exemple une mise à niveau d'une aire de jeux ou encore le retrait d'un équipement.

Politique et procédures

Élaboration de politiques et procédures pour guider la planification, gestion et développement des parcs et espaces verts.

Plan concepts

Conception de plans détaillés visant un réaménagement important d'un parc.

Embauche

Ajout d'un nouveau poste pour combler un besoin pour la municipalité

Développement de l'offre

Ajout d'un ou de plusieurs éléments ou documents pour un ou plusieurs parcs.

Tableau 8 : Actions détaillées

ORIENTATIONS	ACTIONS	NOM DU PARC	NATURE DE L'INTERVENTION	ÉCHÉANCIER	PRÉCISION
1.1 La mise en valeur et la communication de l'offre	Embauche d'un ou d'une responsable des communications/loisirs	N/A	Embauche	Année 1	Le poste devra inclure un volet communication et un volet animation.
1.2 La mise en valeur et la communication de l'offre	Création d'un plan de communication et d'une image de marque signature pour les parcs de la municipalité	Tous les parcs	Politiques et procédures	Année 1 et 2	Le plan devra inclure : - Un comité multiservice de la municipalité - Une firme spécialisée en image de marque - Le dossier doit être piloté par le responsable des communications/loisirs
1.3. La mise en valeur et la communication de l'offre	Aménagement d'un panneau d'informations touristiques	Site à déterminer	Développement de l'offre	Année 2	Le panneau a pour but d'orienter et d'informer les citoyens et les visiteurs de l'emplacement et de l'offre de parcs à Val-des-Lacs. Il est important de prendre en considération que ce panneau doit être facilement remplaçable vu le développement des parcs prévu dans les prochaines années.
1.4 La mise en valeur et la communication de l'offre	Création d'un plan de signalisation pour les parcs de la municipalité de Val-des-Lacs	Tous les parcs	Plan et concepts	Année 2	Ce plan devra inclure : - Comité de travail avec les acteurs internes, le Ministère des transports pour les routes numérotées et les services policiers - L'image de marque choisie par la municipalité
1.5 La mise en valeur et la communication de l'offre	Mise en place du plan de communication	Tous les parcs	Développement de l'offre	Année 2 à année 4	Les actions découleront du plan établi

Bien que ces actions soient la volonté des élus en place et des citoyens ayant participé au processus, ces réalisations seront mises sur pied UNIQUEMENT en fonction des subventions et sommes disponibles de la Municipalité.

1.6 La mise en valeur et la communication de l'offre	Mise en place du plan de signalisation	Tous les parcs	Développement de l'offre	Année 3 à année 5	Les actions découleront du plan établi
2.1 La mise en valeur du caractère riverain et son accès	Création des critères et des normes de développement des accès riverains	Lacs Gagnon, du Rocher, Quenouille et Orignal	Politiques et procédures	Année 1	Ce plan devra être en collaboration avec l'urbanisme, le greffe et les travaux publics. Il faut s'assurer que les critères et règlements vont de pairs avec le reste des règlements municipaux.
2.2 La mise en valeur du caractère riverain et son accès	Aménagement de l'accès du Lac Gagnon	Lac Gagnon	Développement de l'offre	Déterminer suite aux critères et normes	L'aménagement devrait inclure: - Les règlements et critères du document - La vision d'aménagement de la municipalité
2.3 La mise en valeur du caractère riverain et son accès	Aménagement de l'accès du Lac du Rocher	Lac du Rocher	Développement de l'offre	Déterminer suite aux critères et normes	L'aménagement devrait inclure: - Les règlements et critères du document - La vision d'aménagement de la municipalité
2.4 La mise en valeur du caractère riverain et son accès	Aménagement de l'accès du parc riverain chemin Laurin	Lac Quenouille	Développement de l'offre	Déterminer suite aux critères et normes	L'aménagement devrait inclure: - Les règlements et critères du document - La vision d'aménagement de la municipalité

Bien que ces actions soient la volonté des élus en place et des citoyens ayant participé au processus, ces réalisations seront mises sur pied UNIQUEMENT en fonction des subventions et sommes disponibles de la Municipalité.

2.5 La mise en valeur du caractère riverain et son accès	Aménagement de l'accès du lac Original	Lac Original	Développement de l'offre	Déterminer suite aux critères et normes	L'aménagement devrait inclure: - Les règlements et critères du document - La vision d'aménagement de la municipalité
3.1 Le développement du plein-air de proximité	Création d'une entente formelle entre l'organisme Les sentiers Val-des-Lacs et la municipalité de Val-des-Lacs	Sentiers Val-des-Lacs	Politiques et procédures	Déjà en cours et à poursuivre	L'entente devrait inclure: - Les rôles et responsabilités de chacun des acteurs - Le financement associé à ce projet - Le plan de développement de cet attrait touristique - Un travail en amont doit être fait pour définir la vision commune de cet endroit. Il est primordial de faire cet exercice pour développer une bonne entente.
3.2 Le développement du plein-air de proximité	Développement d'une entente de partenariat avec l'Inter-centre	Inter-centre	Politiques et procédures	Année 2	L'entente devrait inclure: - Une promotion commune des activités - Des échanges de services - Des avantages pour les résidents
3.3 Le développement du plein-air de proximité	Plan d'aménagement du transport actif	Tous les parcs	Plan et concepts	Année 3	Il peut être avantageux de faire affaire avec Vélo Québec pour ce dossier car ils sont les mandataires du gouvernement pour ce dossier et cela facilite les accès aux demandes de subvention

Bien que ces actions soient la volonté des élus en place et des citoyens ayant participé au processus, ces réalisations seront mises sur pied UNIQUEMENT en fonction des subventions et sommes disponibles de la Municipalité.

3.4 Le développement du plein-air de proximité	Développement d'un plan de connexion et de développement des réseaux de sentiers de plein-air	Tous les parcs	Plan et concepts	Année 1	Mandat qui sera réalisé par l'organisme les Sentiers Val-des-Lacs et doit inclure la collaboration de la municipalité pour un arrimage sur les règlements et normes de la municipalité
3.5 Le développement du plein-air de proximité	Création d'une politique du plein-air	Tous les parcs	Politiques et procédures	Année 6	Pour créer cette politique, il faut s'assurer de bien inclure les acteurs du milieu et de se faire accompagner par des experts dans ce type de projet
3.6 Le développement du plein-air de proximité	Aménagement du réseau de sentiers de plein-air	Tous les parcs	Développement de l'offre	Année 3 à année 6	Il faut vraiment suivre le plan qui sera établi
4.1 L'optimisation des parcs et des infrastructures sportives	Développement et optimisation d'un pôle sportif d'activités extérieures 4 saisons	Nouveau parc	Plan et concepts	Année 1 et année 2	Ce pôle devrait inclure les infrastructures extérieures qui répondent aux besoins de la population. Ce projet doit faire l'objet de consultations publiques et de sondages. L'aide de professionnels externes est névralgique pour la réussite de ce projet.
4.2 L'optimisation des parcs et des infrastructures sportives	Maintenir fonctionnel et sécuritaire les infrastructures sportives existantes le temps de l'aménagement du pôle sportif	Parc adjacent au garage municipal	Maintien des actifs	Année 1 à 3	Réaliser seulement les réparations qui sont dangereuses pour la sécurité des usagés
4.3 L'optimisation des parcs et des infrastructures sportives	Aménagement du pôle sportif	Nouveau parc	Développement de l'offre	Année 3 à Année 6	Il est important de suivre le plan concept.

Bien que ces actions soient la volonté des élus en place et des citoyens ayant participé au processus, ces réalisations seront mises sur pied UNIQUEMENT en fonction des subventions et sommes disponibles de la Municipalité.

CONCLUSION

Le plan directeur des parcs et des espaces verts de Val-des-Lacs est l'outil de référence servant de guide au déploiement stratégique au réseau des parcs et des espaces verts dans un concept de participation citoyenne. La démarche utilisée a permis d'inclure la voix des citoyens et des citoyennes ainsi que leurs besoins. Ce processus a permis de faire le point sur la situation actuelle grâce à la réalisation d'inventaire terrain et d'analyses sur ses actifs. Au-delà du développement de son réseau des parcs et des espaces verts, ainsi que l'amélioration de son offre d'équipements sportifs et récréatifs, le plan directeur vise à définir des priorités claires et à définir une vision inspirante pour les dix prochaines années.

Le plan directeur atteint son plein potentiel lors de la priorisation des actions nécessaires à réaliser sur un horizon de dix ans, tout en demeurant un outil flexible permettant à la municipalité d'être agile face aux nouvelles opportunités et enjeux lors de sa mise en œuvre. En somme, le plan directeur constitue un outil essentiel de planification stratégique pour les gestionnaires et les élus permettant de projeter les investissements futurs à réaliser.